

## Mémoire au Comité permanent de la condition féminine

Consultation nationale sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre

Par Nancy Brown, OBC, avril 2023

« Toute société qui prétend défendre les principes de l'égalité juridique, politique, économique et sociale pour les femmes doit rejeter l'idée que les femmes et les enfants, particulièrement les filles, sont des marchandises que l'on peut acheter et vendre. Agir autrement, c'est permettre qu'une catégorie distincte de femmes, surtout les femmes et les filles qui sont marginalisées sur le plan économique et racial, soit exclue de la protection universelle de la dignité humaine inscrite dans le corpus d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne élaboré au cours des 50 dernières années [TRADUCTION]. » **Gunilla Ekberg, ministre de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, Suède, 2004**

À maintes reprises, le gouvernement du Canada a exprimé son engagement envers l'objectif de l'égalité des genres. Pourtant, la traite des personnes et le système de prostitution, deux crimes fondés sur le genre, prospèrent impunément et génèrent des profits considérables dans notre pays. Malgré les efforts de Sécurité publique Canada, il faut en faire plus pour protéger les personnes les plus vulnérables et respecter nos obligations découlant des accords internationaux. L'harmonisation de nos dispositions législatives sur la traite des personnes avec le Protocole de Palerme entraînerait peut-être un plus grand nombre de condamnations de trafiquants au Canada. Il faut adopter le projet de loi S-224, Loi modifiant le Code criminel (traite de personnes).

La Suède est l'un des pays les mieux cotés en matière d'égalité des genres. Avant de présenter le modèle nordique en 1999, ce pays a lancé une campagne d'éducation nationale dans toutes les sphères de la société, notamment les secteurs judiciaire, éducatif et médical, les ordres de gouvernement, les services sociaux et les forces de l'ordre. Trois affiches ont été placées dans 2 215 lieux publics à l'échelle du pays, notamment dans des abribus, des stations de métro et des tramways. (Voir les affiches au <http://www.sweden.gov.se/sb/d/2192>.) Suivant un changement de paradigme, 78 % des citoyens de ce pays ont déclaré être d'accord avec la loi!

La plupart des Canadiens ignorent la loi de notre pays (*Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* ou LPCPVE), y compris les autorités policières, les juges, les avocats, les éducateurs et plusieurs autres. Il faut entreprendre une meilleure sensibilisation dans différents lieux stratégiques, tels que les aéroports, l'industrie du tourisme d'accueil, le monde médical, et les écoles en zone rurale et urbaine.

Imaginez ce qui serait possible si tous les Canadiens connaissaient la LPCPVE. Un véritable changement ne viendra que lorsque les consommateurs de sexe, les proxénètes et les trafiquants seront tenus responsables des torts qu'ils causent. D'ici là, l'inégalité des genres persistera au Canada, car nous savons tous que la prostitution fait partie d'un système d'exploitation fondé sur les inégalités structurelles, système qui exploite la vulnérabilité des personnes marginalisées. Il s'agit d'un processus déshumanisant selon lequel les personnes marginalisées se sentent invisibles et non valorisées. La véritable égalité découle d'un accès égal aux produits de première nécessité pour vivre dans la dignité.

La prostitution n'est pas une question isolée. Elle fait partie d'un continuum d'oppression qui comprend la violence faite aux enfants, la négligence, l'itinérance, l'extorsion sexuelle, la pornographie, la traite de personnes, le trafic d'organes et autres. Toutes les formes d'exploitation s'entremêlent dans un système de domination masculine et reposent sur un déséquilibre des pouvoirs et du contrôle. Qui sont les consommateurs de sexe? Qui achètent-ils? Le déséquilibre est évident lorsqu'on sait que les consommateurs de sexe, les proxénètes et les trafiquants sont généralement des hommes blancs mariés, instruits, salariés et fortunés, alors que la plupart

des personnes qui se prostituent sont de jeunes femmes d'ascendance asiatique, noire ou autochtone, moins instruites, sans emploi, qui vivent dans la pauvreté. Si le Canada souhaite instaurer l'égalité des genres, il doit atténuer ce déséquilibre.

La traite de personnes et la prostitution ne sont pas possibles sans les demandes des hommes et l'argent qu'ils versent. « J'ai été étonnée par le genre d'hommes qui retenaient mes services [TRADUCTION]. » **Nordic Model Now**, 2 novembre 2018. Le Canada doit mettre fin à l'impunité des trafiquants, des proxénètes et des consommateurs de sexe!

La demande est la cause profonde du système de prostitution. En effet, ce sont les consommateurs de sexe qui alimentent les marchés de la traite de personnes. Les recherches indiquent que le fait de tenir les consommateurs responsables peut avoir un important effet dissuasif. Il faut souligner que la traite des personnes a cessé après l'adoption du modèle nordique en Suède. La légalisation de la prostitution ne fait qu'augmenter la traite de personnes, car les trafiquants recherchent toujours le marché le plus lucratif.

Le Canada doit améliorer son recours à la technologie pour identifier et appréhender les profiteurs, les trafiquants et les proxénètes qui gagnent des milliards de dollars. Veuillez lire l'article de Rita Trichur intitulé « **Sex Traffickers are Using Shell Companies to Launder Illicit Profits in Canada** », paru dans l'édition du 10 mars 2023 du quotidien *The Globe and Mail*. Les criminels transnationaux empochent des milliards de dollars générés par quelque 700 salons de massage illicites recensés à l'échelle du Canada.

Le Canada peut et doit faire mieux qu'accepter la prostitution comme solution à la pauvreté, au racisme, au sexisme et à divers autres problèmes sociaux sous-jacents. Soulignons que 84 % des personnes qui se prostituent travaillent pour un proxénète ou un trafiquant. Nos femmes méritent mieux. La LPCPVE constitue un outil essentiel à la lutte contre l'exploitation sexuelle et l'inégalité des genres.

« On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur. Il existe toujours, mais il ne pèse plus que sur la femme, et il s'appelle prostitution. » **Victor Hugo, Les Misérables**

Je recommande ce qui suit :

1. que le gouvernement respecte, améliore et applique la LPCPVE dans toutes les provinces du Canada; qu'une solide formation continue axée sur l'attitude et les dispositions de la LPCPVE soit donnée aux autorités policières et aux intervenants du système judiciaire; que les autorités policières collaborent avec les services sociaux pour offrir aux survivants des soins tenant compte des traumatismes subis;
2. que le gouvernement respecte et applique les dispositions fondamentales de la LPCPVE dans les articles suivants du *Code criminel* : 286.1 (Obtention de services sexuels moyennant rétribution), 286.2 (Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels), 286.3 (Proxénétisme), 286.4 (Publicité de services sexuels) et 286.5 (Immunité);
3. que le gouvernement renforce d'autres éléments du modèle nordique au moyen d'une campagne nationale de sensibilisation du public, de programmes d'éducation à tous les niveaux, et d'investissements soutenus à l'échelle du Canada dans la prévention et les services tenant compte des traumatismes subis. Il faut améliorer les programmes de logement à long terme et de traitement des toxicomanies pour favoriser le sain rétablissement des survivants;
4. que le gouvernement présente immédiatement un projet de loi visant à concevoir des filtres qui protégeront les enfants des contenus dangereux en ligne. Le nombre de signalements de cyberprédation à Cyberaide.ca a augmenté de 815 % au cours des dernières années. Il faut immédiatement adopter et mettre en œuvre le projet de loi S-210 pour protéger les enfants contre la pornographie;
5. que le gouvernement ait davantage recours à la technologie pour aider les autorités policières et les organismes gouvernementaux à identifier les criminels qui prennent part à la traite des personnes. L'approche consistant à suivre les traces de l'argent constitue une stratégie efficace. Veuillez consulter le document intitulé **Following the Money: Compendium of Resources and Step by Step Guide to Financial Investigations into Trafficking in Human Beings** – OSCE, nov. 2019;

6. que le gouvernement encourage toutes les grandes villes canadiennes à mettre en place un programme de justice réparatrice pour les consommateurs de sexe, les proxénètes et les trafiquants arrêtés dans le but de les éduquer et d'ainsi réduire la demande;
7. que le gouvernement assure un revenu minimum garanti viable afin qu'aucune femme ne soit obligée de vendre son corps pour nourrir ses enfants;
8. que le gouvernement supprime le casier judiciaire des personnes qui, par le passé, ont été criminalisées pour avoir vendu des services sexuels;
9. que le gouvernement encourage toutes les entreprises à adopter un code de conduite et des politiques en matière d'emploi qui respectent la dignité humaine et l'égalité des genres;
10. que le plan d'action national du Canada mette pleinement l'accent sur la demande et les moyens de dissuasion pour tenir les consommateurs de sexe responsables des torts qu'ils causent.

\*\*\*\*\*

Je suis une citoyenne préoccupée, enseignante des niveaux primaire et secondaire à la retraite, aumônière d'université, et cadre supérieure, médiatrice et conseillère pastorale à Covenant House Vancouver depuis 20 ans. Je siège actuellement à de nombreux conseils d'administration et comités, tant nationaux que locaux, qui se consacrent à l'élimination de l'exploitation et de la violence, particulièrement celles envers les femmes et les jeunes de notre société.